



ACORES

Paradis vert de l'Atlantique

Du 18 au 26 juin 2027

DES SAUTS DE PUCE D'ÎLE EN ÎLE QUI VOUS PERMETTRONT DE GOÛTER AUX BEAUTÉS ET AUX TRADITIONS PROPRES À CHACUNE D'ELLE.

Au cœur de l'Atlantique, les Açores offrent une nature encore largement préservée, façonnée par l'activité volcanique : cratères, lacs, falaises, forêts luxuriantes et pâturages verdoyants composent les paysages de l'archipel.

À Faial, découvrez le volcan Capelinhos et son paysage singulier, créé par la dernière éruption de l'île.

Terceira vous séduira par son patrimoine historique et le charme d'Angra do Heroísmo, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, São Miguel, surnommée « l'île verte », dévoile les paysages volcaniques de Sete Cidades, ses plantations de thé et ses nombreuses possibilités d'observer les cétacés. Un voyage à la découverte d'îles aux identités bien distinctes, entre nature, histoire et océan.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Une excursion d'observation de cétacés

VISITES

La découverte de trois îles emblématiques et une escapade sur Pico

SAISON

La saison idéale pour découvrir les îles

LOGEMENT

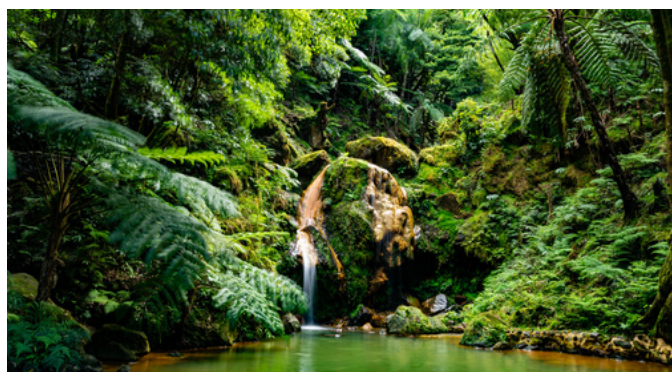
Des hôtels confortables, idéalement situés pour découvrir les îles

ACCOMPAGNEMENT

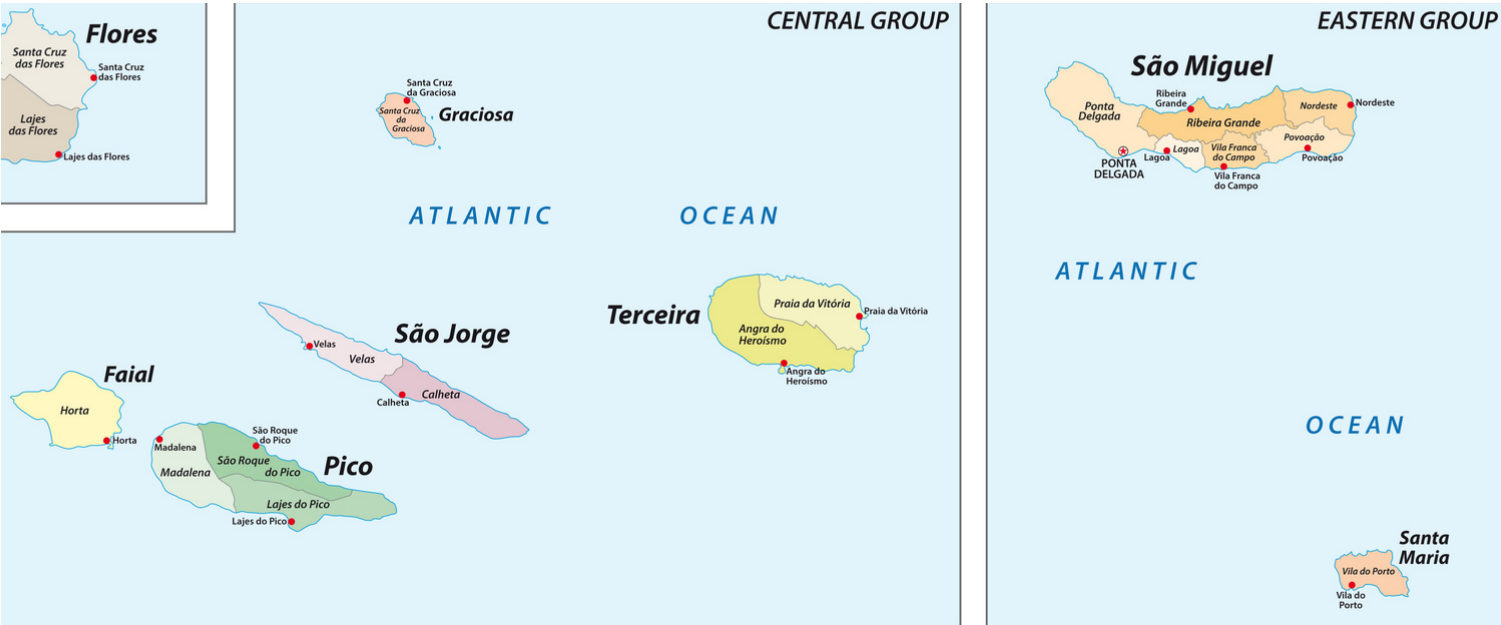
L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-250 €) pour toute inscription avant le 31/12 soit : 3.855 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 18 JUIN

BRUXELLES ✈ LISBONNE ✈ HORTA (FUNCHAL)

En fin de matinée, envol de Bruxelles à destination d'Horta, via Lisbonne, avec la compagnie aérienne Tap Air Portugal.

Déjeuner libre dans l'avion.

Arrivée à Lisbonne et connexion avec le vol à destination d'Horta.

Arrivée dans le courant d'après-midi à Horta, sur l'île de Faial et accueil par votre guide local francophone.

Faial est située dans le groupe central de l'archipel des Açores et fait partie des « îles du triangle », aux côtés de São Jorge et de Pico. Elle doit son nom à la présence abondante de « faias » (hêtres), bien que, parmi les îles de l'archipel, elle soit également la plus riche en hortensias. De différentes nuances de bleu, ces fleurs ornent les maisons, délimitent les champs et bordent les routes, ce qui lui vaut le joli surnom d'« île bleue ».

Comme toutes les îles des Açores, Faial est d'origine volcanique. Sa dernière éruption remonte au volcan Capelinhos, qui a eu lieu du 27 septembre 1957 au 24 octobre 1958. Cette éruption a englouti un village de pêcheurs, dont il ne reste plus que le phare. Aujourd'hui, le volcan des Capelinhos est menacé par l'érosion et pourrait bientôt disparaître.

Transfert vers l'hôtel et installation.

Dîner et nuitée à l'hôtel Azoris Faial Garden 4* (3 nuits).



SAMEDI 19 JUIN

FAIAL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour une journée à la découverte de Faial.

Premier arrêt à **Ponta da Espalamaca**, qui offre une vue unique sur la baie d'Horta et le majestueux Pico Mountain.

Route vers la vallée des Flamengos pour arriver à la **caldeira Do Faial**. Située dans la zone centrale de l'île, avec ses 400m de profondeur et ses 2km de diamètre, il s'agit de l'une des plus grandes attractions de l'île.

Poursuite jusqu'à **Ponta dos Capelinhos**, où le paysage a été complètement modifié après l'éruption de 1957-58 qui a agrandi l'île de 2,5 km².

Visite du Centre d'interprétation qui explique l'activité géologique de la région.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, retour à Horta et visite de la capitale de l'île de Faial.

La ville doit son nom de Jos van Huerter, gouverneur des Açores au 15^e siècle et personnalité issue de l'immigration flamande dans ces îles. La ville a été rendue célèbre par le câble sous-marin de relais télégraphique qui la reliait à Lisbonne dès 1893 puis jusqu'à l'Amérique. Cette liaison faisait de la ville un centre mondial de télécommunication à une époque où les satellites n'existaient pas.

La capitale de l'île est connue pour sa marina colorée, l'une des plus animées et célèbres au monde.

À Faial, la visite de la marina d'Horta s'impose, en raison de l'animation des yachts qui y jettent l'ancre et de la grande exposition à ciel ouvert de peintures, réalisées spontanément par tous les marins qui la visitent. Personne ne sait ni comment, ni quand cela a commencé, mais probablement qu'un beau jour, un membre d'équipage d'un voilier a décidé de laisser un souvenir peint de son séjour à l'île de Faial, sur la jetée des docks.

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel Azoris Faial Garden 4*

DIMANCHE 20 JUIN

FAIAL – PICO – FAIAL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers le port d'Horta pour y prendre le ferry à destination de l'île voisine de **Pico**.

Située à seulement 6 km de Faial, l'île de Pico est la deuxième plus grande de l'archipel en termes de superficie. Cependant, elle reste peu peuplée. Pico tire son nom du volcan qui la domine, culminant à 2531 mètres, faisant de lui le plus haut sommet des Açores et le point culminant du Portugal.

Surnommée « l'île noire » par les habitants, en raison de la couleur sombre de ses terres volcaniques, Pico n'est cependant pas un territoire unidimensionnel. Sur cette terre fertile, façonnée par l'activité volcanique, prospèrent des massifs de fleurs tels que les azalées et les rhododendrons, des plantes endémiques, ainsi que des dragonniers et des figuiers. Ses pâturages verdoyants, où paissent les vaches, nourrissent la production du fameux fromage de Pico, reconnu pour sa douceur et sa qualité.

La visite débutera sur la "Mountain Island", avec la Maison des Volcans, située à Santa Luzia, au sein du paysage protégé de la Culture de la Vigne de l'île de Pico, ainsi que São Roque.

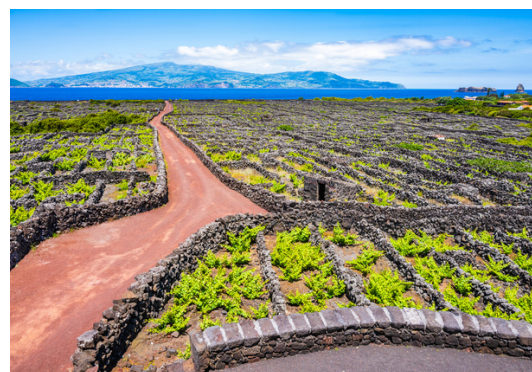
Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers **Lajes do Pico et visite du musée des Baleiniers.**

Fermé depuis la fin de la chasse à la baleine, l'usine abrite un musée retraçant le traitement de ces géants de mers. Rien n'était perdu, pas même les os que l'on transformait en farine. Les énormes chaudières, les couteaux à découper le cachalot ou encore le plan incliné où étaient dépecés les cétacés sont restés en état.

Retour à Faial en ferry.

Dîner et nuit à l'hôtel Azoris Faial Garden 4*.





LUNDI 21 JUIN

FAIAL ✈ TERCEIRA

Après le petit-déjeuner, transfert à l'aéroport d'Horta et envol à destination de **Terceira**.

Située au cœur de l'archipel des Açores, l'île de Terceira s'étend sur 401,9 km², avec une longueur de 30 km et une largeur de 17,5 km. Son relief est principalement composé de collines et d'un cratère volcanique, son point culminant étant le sommet de la Serra de Santa Barbara, à 1021 mètres d'altitude. Deuxième île la plus peuplée de l'archipel, la majorité de ses habitants vit sur le littoral, tandis que l'intérieur de l'île est constitué de collines et de petits lacs volcaniques. À l'ouest de l'île se trouve la ville de Praia da Vitória, où se situe la seule plage de sable de l'île, très prisée pendant l'été.

Terceira fut découverte entre 1430 et 1450, lors de l'exploration du territoire par les Portugais. En 1445, Henri le Navigateur accorda à Jácome de Bruges, un gentilhomme flamand, la seigneurie de l'île. Ce dernier reçut pour mission d'établir des colonies flamandes sur l'île. Bien que les immigrants flamands se soient rapidement adaptés aux coutumes portugaises et locales, leur héritage demeure à travers des éléments tels que les moulins à vent et certains traits physiques, comme les cheveux blonds et les yeux bleus, toujours présents aujourd'hui. L'île est d'ailleurs surnommée « l'île des Flamands ».

Arrivée à Terceira et accueil par votre guide local francophone.

Déjeuner libre.

En après-midi, **visite à pied d'Angra do Heroísmo et de ses principaux monuments** : le Couvent de São, le Palais Bettencourt, la cathédrale des Açores, le Couvent da Esperança, le Théâtre Angrense, le Palais des Capitaines Généraux, le Jardin Duque da Terceira, la Place Velha, la Mairie, l'Église de la Miséricorde, le Port de Plaisance de Angra do Heroísmo avec vue sur la Forteresse de Saint-Jean-Baptiste.

La ville est classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et sa richesse architecturale témoigne de l'époque des grandes découvertes maritimes.

Dîner nuit à l'hôtel Terceira Mar 4* (1 nuit).

MARDI 22 JUIN

TERCEIRA ✈ SÃO MIGUEL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ de l'hôtel et **excursion d'une journée complète à Terceira**, permettant de découvrir les paysages verdoyants de l'île, ponctués de murets en pierre et d'hortensias, ainsi que de magnifiques points de vue sur le Monte Brasil, Praia da Vitória et la Serra do Cume.

Déjeuner dans un restaurant local en cours de visite.

Ensuite, direction la **grotte «Algar do Carvão»**, une cheminée volcanique de 90m de profondeur, formée il y a environ 3200 ans.

L'Algar do Carvão est une impressionnante cheminée volcanique située au cœur de l'île de Terceira. Formée lors d'une ancienne éruption, cette cavité plonge à plusieurs dizaines de mètres sous terre et permet d'observer les parois volcaniques ainsi qu'un petit lac aux eaux cristallines. Accessible par un tunnel aménagé, elle offre une découverte spectaculaire de l'activité volcanique qui a façonné l'île.

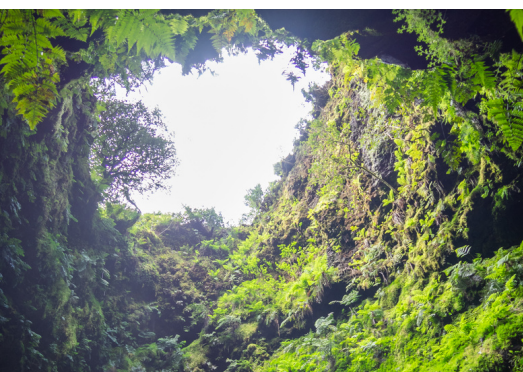
Continuation avec la **visite du village de Biscoitos**.

En fin d'après-midi, transfert vers l'aéroport de Terceira et vol vers Sao Miguel.

Dîner libre à l'aéroport.

Accueil par votre guide local francophone et transfert vers l'hôtel Vila Gale Collection 4* (4 nuits).

Installation, dîner et nuit à l'hôtel.





MERCREDI 23 JUIN

SÃO MIGUEL

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, **visite guidée de la ville de Ponta Delgada.**

Ponta Delgada est la capitale administrative et le centre économique le plus important de la région autonome des Açores. Vieille de plus de cinq siècles, la ville a une topographie relativement plate et présente de nos jours un aspect moderne et cosmopolite.

Déjeuner libre dans la ville.

Ensuite, route vers **Lagoa do Fogo, l'un des plus beaux sites de l'île !** Plusieurs belvédères sur la route permettent de contempler toute la splendeur de l'endroit. Le lac bleu au fond d'un cratère volcanique apparaît comme suspendu entre ciel et mer.

En chemin vers Ribeira Grande, arrêt à **Caldeira Velha**, site naturel remarquable de São Miguel, célèbre pour ses sources d'eau chaude riches en fer et sa végétation luxuriante. On y découvre notamment une jolie cascade dont l'eau chaude, aux teintes orangées dues à sa forte teneur en fer, constitue l'une des curiosités naturelles du site.

Arrivée à **Ribeira Grande et visite de son centre historique.**

Ribeira Grande, aux côtés de Ponta Delgada, est l'une des villes les plus remarquables de São Miguel. Les premiers colons s'y installèrent au début du 16^e siècle, et y implantèrent de nombreux moulins qui favorisèrent la production de lin et de laine, contribuant ainsi à la prospérité de la ville. Son apogée survint au 18^e siècle, avec l'arrivée de colons français travaillant pour de grandes manufactures fondées par Colbert II. Aujourd'hui, Ribeira Grande est une petite ville florissante, dont le centre historique abrite des bâtiments typiques de l'architecture açorienne de l'époque.

Route de retour vers Ponta Delgada.

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel Vila Gale Collection 4*.

JEUDI 24 JUIN

SÃO MIGUEL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers la **fabrique de thé Gorreana**, témoignage vivant de l'héritage du thé en Europe.

Fondée en 1883 par Ermelinda Pacheco Gago da Câmara, cette plantation est depuis lors restée une entreprise familiale. Le climat doux, humide et pluvieux des Açores, associé à un sol volcanique et acide, offre des conditions particulièrement favorables à la culture du thé.

*Depuis plus d'un siècle, la plantation produit ainsi des thés verts et noirs de grande qualité, selon des méthodes artisanales qui perpétuent un savoir-faire traditionnel. **Gorreana est aujourd'hui la plus ancienne plantation de thé d'Europe**, offrant un véritable témoignage d'un patrimoine familial transmis de génération en génération.*

Ensuite, **promenade à pied dans le petit village de Furnas**, réputé pour ses sources thermales et ses geysers qui produisent des eaux riches en bicarbonate de sodium, bore, fluor et des dégagements de dioxyde de carbone.

Continuation avec une promenade dans le **jardin botanique de Terra Nostra**.

*Le jardin botanique Terra Nostra est considéré comme **l'un des plus beaux jardins d'Europe et du monde**. Réputé internationalement pour la richesse et la diversité de ses plantes et de ses arbres remarquables, il constitue une étape incontournable lors de la découverte de São Miguel.*

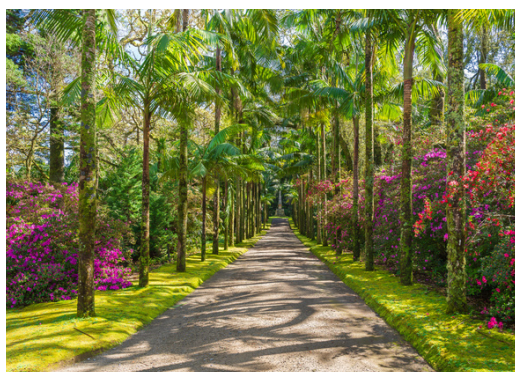
Véritable « boîte à surprises », le parc dévoile au fil de ses allées de nombreux bassins d'eau thermale et de jolies fontaines aux vertus thérapeutiques. Un cadre privilégié pour profiter d'un moment de détente et se laisser pleinement charmer par la beauté des lieux.

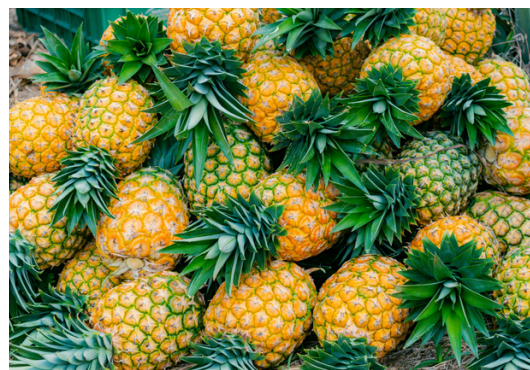
Déjeuner dans un restaurant local.

Après le repas, continuation à travers le relief accidenté de la côte nord-est pour arriver au **Parc Ribeira dos Caldeirões**. Promenade à travers ce petit endroit de paradis, composé de cascades et d'une nature luxuriante.

Retour à Ponta Delgada en fin de journée.

Dîner et nuit à l'hôtel Vila Gale Collection 4*.





VENDREDI 25 JUIN

SÃO MIGUEL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers le port et **embarquement pour une excursion d'observation de cétacés.**

Escale incontournable des navigateurs ayant entrepris la Transatlantique, les Açores sont aussi le lieu de passage, voire de résidence, de plus d'une vingtaine d'espèces de cétacés. Ce nombre est impressionnant étant donné qu'il correspond à un tiers de la totalité des espèces existant dans un écosystème unique. On considère d'ailleurs l'archipel comme l'un des plus grands sanctuaires de baleines au monde.

Aux Açores, on peut observer des cétacés durant toute l'année. Les dauphins tachetés, les cachalots, les rorquals boréaux et les baleines à fanons sont plus fréquents en été.

Déjeuner libre.

En après-midi, départ pour une **excursion à la caldeira de Sete Cidades, merveille des Açores.** Promenade au belvédère Vista Do Rei, avec un magnifique panorama sur les deux lacs et sur le village de Sete Cidades.

Continuation avec la **visite du village de Sete Cidades.**

La journée se clôturera par une **visite d'une plantation d'ananas.**

La culture de l'ananas aux Açores remonte au 19^e siècle. Les Açores sont en effet le seul endroit au monde où ce fruit est cultivé en grande quantité sous serre, en raison des températures insuffisantes durant l'hiver. Afin de compenser les coûts de production élevés, l'Union européenne accorde une subvention de 2€/kg aux producteurs locaux.

Retour à l'hôtel.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel Vila Gale Collection 4*.

SAMEDI 26 JUIN

SÃO MIGUEL ✈ LISBONNE ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner et check-out.

Transfert vers l'aéroport de Sao Miguel.

En milieu de matinée, envol vers Bruxelles via Lisbonne avec la compagnie aérienne TAP Air Portugal.

Déjeuner libre dans l'avion.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

HOTEL AZORIS FAIAL GARDEN 4* - FAIAL

NOMBRE DE NUITEES : 3

Situé à Horta, cet hôtel 4 étoiles bénéficie d'un emplacement privilégié à proximité du centre-ville et de la marina, avec de belles vues sur l'océan et le mont Pico. Une adresse idéale pour découvrir l'île de Faial et profiter de la proximité des principaux points d'intérêt d'Horta.



HOTEL TERCEIRA MAR 4* - TERCEIRA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé à Angra do Heroísmo, le Terceira Mar Hotel bénéficie d'un emplacement privilégié face à la baie de Fanal, à quelques pas du centre historique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Entouré de verdure et ouvert sur l'océan, il constitue une agréable adresse pour découvrir l'île de Terceira.



HOTEL VILA GALE COLLECTION 4* - SAO MIGUEL

NOMBRE DE NUITEES : 4

Situé dans un élégant bâtiment historique au cœur de Ponta Delgada, cet hôtel se trouve à proximité des principaux sites de la ville. Ses chambres confortables, son spa et sa piscine intérieure offrent un cadre agréable après une journée de découverte. Une adresse idéale pour profiter pleinement de l'atmosphère de la capitale de São Miguel.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leurs carte d'identité en cours de validité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci.

Attention, les visites des centres historiques et des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/12	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.855 €
☐ A PARTIR DU 01/01	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	4.105 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	895 €	

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux avec la compagnie aérienne AIR Tap Portugal, en classe économique
- ✎ Les vols domestiques avec la compagnie aérienne SATA Air Açores, en classe économique
- ✎ Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 122,90 €)
- ✎ Le trajet en ferry de Horta à Pico Island
- ✎ Les transferts en véhicules climatisés
- ✎ Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- ✎ Les repas mentionnés dans le programme
- ✎ Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- ✎ Les services de guides locaux parlant français sur chaque île
- ✎ La taxe de séjour à Sao Miguel (6€/personne) - sous réserve de modification
- ✎ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances
- ✎ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✎ Les éventuelles modifications de taxes aériennes
- ✎ Les déjeuners mentionnés libres dans le programme
- ✎ Le dîner libre à l'aéroport de Terceira le jour 5

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27/08/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

AÇORES, PARADIS VERT DE L'ATLANTIQUE

DU 18 AU 26 JUIN 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 31/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.855 €**

☐ **A PARTIR DU 01/01** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.105 €**

☐ **LE SUPPLEMENT SINGLE :** **895 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

AÇORES, PARADIS VERT DE L'ATLANTIQUE

DU 18 AU 26 JUIN 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **18 mai 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Açores - D.4108

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier la hausse ou la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.